

Commission « Formation - enseignement supérieur »  
Rapporteurs : M. Norbert HELLUY et M. Emmanuel THAUNIER

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Evolution de la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2018 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional, en application de la loi du 8 juillet 2013, arrête chaque année, après accord du Recteur, la carte régionale des formations professionnelles initiales, dans sa double composante sous statut scolaire et par apprentissage.

Les évolutions présentées pour la rentrée 2018 interviennent dans un cadre régional de référence qui a été renforcé au cours de l'année avec l'adoption du CPRDFOP en juin dernier et du document d'orientation des formations professionnelles pour la période 2018–2020, en octobre.

Au-delà de ce cadre de référence et des enjeux transversaux réaffirmés dans le CPRDFOP, le Conseil régional a souhaité pour la rentrée 2018 cibler trois priorités :

- Répondre aux enjeux de la transition numérique, tenant compte de son impact transversal ;
- Poursuivre l'expérimentation des partenariats dans la mise en œuvre de parcours mixtes, qui n'a de sens que par l'articulation dans une même carte des deux voies de formation professionnelle, afin de favoriser les mutualisations (techniques/ pédagogiques) ;
- Satisfaire aux besoins induits par la pression démographique constatée sur le bassin rennais, particulièrement dans le cadre de l'orientation post 3ème ; à ce titre, l'ouverture ciblée de deux formations (bac pro *commerce* et bac pro *Accompagnement, soins et services à la personne - option structures*) a été proposée, à l'initiative du Conseil régional et du Rectorat, sur les bassins de Vitré-Fougères et Redon-Bain de Bretagne ; ces ouvertures visent à limiter l'accueil, sur le bassin rennais, de jeunes issus de ces territoires en leur proposant une offre de proximité. Dans son principe, cette approche préfigure la démarche « pro-active » souhaitée dans le cadre du CPRDFOP (Chantier 2).

Enfin, le Conseil régional s'interroge sur l'éventuelle remise en question de son rôle de chef de file en matière de formation professionnelle et plus particulièrement concernant l'apprentissage suite à l'ouverture des négociations nationales sur ces sujets.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER renouvelle son adhésion à la démarche engagée par le Conseil régional, l'an dernier, qui vise à construire la carte des formations professionnelles initiales de manière transparente, participative et pédagogique. Cette démarche a permis d'organiser un traitement uniforme des demandes d'évolutions proposées par les lycées et CFA, ce qui ne peut qu'améliorer la visibilité d'ensemble. Elle doit aussi permettre de prendre en compte une répartition équilibrée de l'offre de formations sur les territoires afin de favoriser l'accès de tous à ces formations, y compris les publics jeunes et peu mobiles.

Sur la question des territoires, le CESER s'interroge sur l'option qui consiste à résoudre le problème de la pression démographique constatée sur le bassin rennais en ouvrant des formations sur les bassins de Vitré-Fougères et Redon-Bain de Bretagne.

Pour améliorer encore la transparence, le CESER souhaiterait, alors que 163 dossiers ont été déposés et que 75 mesures ont été retenues, que les choix effectués soient davantage explicités, y compris lors de l'examen des évolutions de la carte au CREFOP, et que tous les acteurs concernés puissent avoir une bonne connaissance, non seulement des modifications apportées chaque année mais aussi de la carte telle qu'elle découle de ces modifications. Cette meilleure lisibilité devrait permettre d'améliorer la pertinence des demandes qui seront formulées en 2018 pour la rentrée 2019, de diminuer le pourcentage de refus et de gagner globalement en efficacité.

Les dossiers d'ouverture de formations en alternance devraient être confortés par des engagements des entreprises à accueillir des stagiaires et à leur assurer un parcours de formation complet.

En ce qui concerne les mesures expérimentales, le CESER souhaiterait, pour une meilleure lisibilité dans le temps, qu'elles soient systématiquement assorties des critères d'évaluation qui justifieraient *in fine* leur pérennisation ou leur arrêt.

Il se félicite que l'ambition d'atteindre 20 000 apprentis en Bretagne à l'horizon 2020 confirmée dans le CPRDFOP soit soutenue par 52 mesures nouvelles à la rentrée 2018. Mais il s'étonne de la faiblesse du nombre de demandes émanant des lycées professionnels (surtout quand on compare avec le nombre émanant des CFA et des MFR). Le CESER s'interroge en conséquence sur le travail en réseau conduit en amont des demandes et il juge important, d'une part, que les freins qui limitent cette remontée de demandes soient analysés par le Conseil régional en lien avec le Rectorat, et, d'autre part, que les chefs d'établissements des lycées professionnels aient une formation qui porterait sur les objectifs du Conseil régional et sur la façon d'instruire les demandes.

S'agissant précisément de cette question des objectifs, le CESER estime que les grands axes du CPRDFOP, comme la transition numérique, la transition énergétique et écologique, la Glaz économie, n'apparaissent pas suffisamment à travers les évolutions de la carte. De même, n'apparaissent pas suffisamment les formations destinées à accompagner les mutations économiques ou la dimension maritime du développement régional. Sur ce dernier point, il ne s'agit pas seulement des lycées maritimes : on pourrait s'attendre, en effet, à trouver dans les adaptations de la carte, par exemple, de nouvelles formations autour des métiers de l'environnement maritime.

Le CESER s'étonne également du fait qu'aucune mesure ne concerne les BTS sous statut scolaire, alors même que ceux-ci ont fortement contribué à l'accueil de bacheliers professionnels.

Il regrette que certaines filières (notamment d'hôtellerie-restauration) se voient refuser des ouvertures de niveau III (BTS) alors que celles-ci auraient permis de compléter une offre principalement concentrée aujourd'hui sur le niveau V, et qu'elles auraient ouvert, aux parents comme aux jeunes, une nouvelle perspective jusqu'au bac + 2 et amélioré *de facto* l'attractivité de ces filières.

Dans le même esprit, le CESER considère que certaines filières mériteraient une double offre, en temps plein et en alternance, dans le but de répondre aux besoins d'emplois exprimés, tout en veillant à garantir la complémentarité entre les établissements.

Comme il l'avait déjà exprimé l'année dernière, il soutient le Conseil régional dans sa politique d'incitation à la coopération entre établissements afin de mieux répondre aux besoins des jeunes, des familles et des entreprises et de créer ainsi une véritable dynamique de territoire. Il considère qu'il faut poursuivre le

développement d'une culture de coopération plutôt que de concurrence entre établissements d'un même territoire.

Il renouvelle sa demande consistant à disposer d'éléments permettant de juger de la pertinence et de l'intérêt de la mixité des parcours, c'est-dire des cursus alliant statut scolaire et apprentissage, et/ou mixité des publics, même s'il tend à considérer *a priori* que la mixité des parcours est une réponse efficace au besoin de renforcement de la proximité entre lieux de formation et de vie et, dans certaines situations, la condition du maintien de groupes classe.

Le CESER encourage le Conseil régional dans sa volonté de soutenir les formations en lien avec l'activité productive et considère que le faible taux de refus illustre la qualité du dialogue qui a été établi entre les établissements de formation et d'enseignement et les besoins exprimés par les entreprises. Il invite le Conseil régional à évaluer sur le temps long les effets de ce soutien pour en apprécier l'efficacité.

Enfin, s'agissant de l'hypothèse d'une recentralisation, le CESER partage l'inquiétude du Conseil régional quant au risque d'une re-segmentation entre programmation des formations professionnelles sous statut scolaire et programmation des formations par apprentissage, et d'une segmentation entre les lycées généraux et technologiques et la voie professionnelle dans son entier. Cela équivaldrait à une remise en cause profonde de son rôle de régulation et rouvrirait les concurrences entre systèmes de formation.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Evolution de la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2018

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 100

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Sophie JEZEQUEL (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Louis NOEL (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale), Thierry MERRER (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUENEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 3

Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Jean-Marc CLERY (FSU)

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Mme Béatrice COCHARD Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional présente le projet de carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2018.

Si nous notons avec satisfaction le respect du calendrier prévisionnel, imposant une concertation préalable avec plusieurs branches professionnelles et une consultation des partenaires sociaux du COPAREF, des interrogations subsistent, quant aux arbitrages qui ont conduit à la carte telle que proposée aujourd'hui.

Sans contester la compétence actuelle du Conseil régional et des autorités académiques sur ce champ, nous regrettons, comme l'an dernier et les années précédentes, qu'aucune motivation ne soit communiquée à l'appui des décisions d'ouverture, de fermeture ou de modification de section.

Plus généralement, comme nous le proposons dans nos contributions au Plan breton de développement de l'apprentissage, il nous semble incontournable d'associer étroitement les représentants des branches professionnels aux décisions relatives à la carte des formations, par un avis conforme et non pas une simple consultation.

Sans préjuger des orientations d'une réforme nationale qui s'imposera à tous, nous souhaitons aujourd'hui, que soit appliquée, en Bretagne, une vision innovante, collaborative et co-construite avec tous les acteurs, au premier rang desquels le Conseil Régional. Au-delà des périmètres de compétences et des enjeux budgétaires, nous souhaitons converger vers un objectif partagé : l'insertion professionnelle durable des jeunes bretons, associée au développement des entreprises qui les emploient.

Il nous paraît important que les représentants de l'Éducation Nationale soient également associés à cette démarche commune pour développer cette voie pédagogique.

Notre organisation a porté depuis plusieurs mois des propositions concrètes en ce sens : co-décision sur la carte des formations ; co-construction avec les instances en charge de l'orientation ; co-construction des référentiels de formation avec l'Éducation Nationale, etc .

Il nous faut agir de concert, pour répondre aux attentes légitimes des jeunes bretons, mais aussi aux besoins en compétences des entreprises, dont les carnets de commande se remplissent mais qui peinent souvent à recruter.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU a déjà eu l'occasion de s'exprimer dans d'autres instances sur la Carte des formations 2018. Inutile donc de s'étendre longuement sur les motifs de déception : aucune ouverture en BTS pour prolonger l'effort en faveur de l'accueil des bacheliers professionnels dans les lycées publics, aucune ouverture de Niveau IV sur Rennes, et absence persistante de formations sous statut scolaire public dans certains domaines professionnels très demandés et dans des zones géographiques entières. Disons tout de suite que la Région n'est pas la première responsable, l'absence de volontarisme des autorités académiques en la matière y étant, hélas, pour beaucoup.

La FSU note avec satisfaction certaines convergences avec des analyses faites par le CESER – en particulier elle apprécie l'approche cette fois nettement plus nuancée du CESER s'agissant de la pertinence des parcours mixtes. Sur ce plan, la FSU maintient pour sa part les réserves qu'elle a déjà eu l'occasion d'exprimer.

En revanche la FSU ne suit pas le CESER lorsque celui-ci recommande d'ouvrir davantage de formations à « l'alternance » – abus de langage pour désigner en fait l'apprentissage – alors que dans des secteurs entiers c'est la voie scolaire qui est notoirement insuffisante. Pas plus que la FSU ne s'associe au soutien du CESER à l'objectif quantitatif de 20 000 apprentis, soutien qui n'est accompagné dans cet avis d'aucune remarque particulière sur les problèmes d'ordre qualitatifs pourtant nombreux et récurrents dans la formation des apprentis. On comprendra aussi que la FSU ne puisse « se réjouir » des 52 mesures nouvelles pour l'apprentissage tandis que les formations sous statut scolaire public à la rentrée 2018 ne bénéficient que de 5 ouvertures nouvelles, dont 4 seulement améliorent réellement l'offre pour les élèves venus de collège. On pourrait donc faire un peu plus que *“s'étonner de la faiblesse du nombre de demandes émanant des lycées professionnels”*. Il y a certes un réel problème au niveau des demandes des établissements - problème auquel, soit dit en passant, on ne répondra pas seulement en formant les directions à l'élaboration des demandes, mais également en donnant la parole aux équipes enseignantes et à leur représentants. Il est peut-être temps de dénoncer clairement l'écart entre le nombre de projets envisagés lors de la préparation de la Carte et ceux qu'on aide effectivement à aboutir.

Pour ce qui est des inquiétudes manifestées par le CESER concernant l'avenir de l'organisation de la formation professionnelle, la FSU les partage, mais sûrement pas pour les mêmes raisons. Ce qui nous inquiète pour notre part, c'est surtout le devenir des élèves de la voie professionnelle si le gouvernement optait pour une rupture avec les autres voies du Baccalauréat et pour un rapprochement avec l'apprentissage. Alors que les attentes sont fortes en termes de qualification et de réduction des inégalités sociales, les annonces qui se multiplient sont, hélas, porteuses du retour à la fatalité de destin socio-scolaire pour toute une partie de la jeunesse dès la fin du collège.

Si la FSU n'a franchement aucune raison de se réjouir d'un possible transfert de l'apprentissage aux branches, la politique de la Région menée jusqu'ici ne nous a toutefois guère convaincus de sa volonté de régulation en faveur d'un développement des formations des lycées professionnels publics. En témoigne encore récemment une intense promotion de l'apprentissage dans un gros encart de la presse régionale rabattant une fois de plus la formation aux métiers sur le seul champ de l'apprentissage. Dans un contexte effectivement très incertain pour les formations, la FSU engage en tout cas la Région à prendre date pour un chantier global dévolu à la promotion des formations professionnelles et technologiques dans les lycées publics bretons.

	<h2>Intervention de Mme Anne LE MENN</h2> <h3>Personnalité qualifiée</h3>
--	---

Le document d'orientation des formations professionnelle est un travail de grande qualité, exhaustif, pertinent qui donne une réelle vision des formations initiales et continue sur chacun des 22 domaines sur notre territoire. Il a permis également une collaboration des acteurs et ainsi une meilleure connaissance des missions de chacun.

Pour autant, j'émet aujourd'hui le vœu que l'État respecte réellement le rôle de chef de file de la région en matière de formation Ce document d'orientation avait pour objectif d'avoir une vue précise des formations et d'éviter les disparités entre les territoires. Or, nous constatons encore, en 2017 que l'État met en œuvre des actions de formation dans le cadre d'actions de formation conventionnées qui viennent percuter les actions PBF, concurrencer les entrées, avec des résultats peu probants. La coopération initiée depuis une année doit donc être renforcée entre l'État et la région.

De manière plus transversale, il est essentiel que les technologies numériques soient présentes dans toutes les actions de formation, quel qu'en soit le domaine. Pour cela, une mutualisation de plateaux techniques et d'ingénierie de formation est à favoriser, territoire par territoire.

La coopération entre les acteurs de formation doit devenir réelle et permanente, car notre mission est la même ; permettre à chaque breton d'accéder à un emploi pérenne. Je fais confiance à la région pour continuer à initier des rapprochements dans le respect du travail de chacun des acteurs de la formation professionnelle

Enfin j'espère que l'État, soucieux apparemment de renforcer la formation professionnelle donnera à la Région tous les moyens financiers et organisationnels avec une visibilité à long terme, afin de pouvoir anticiper et permettre à tous les acteurs de travailler avec une plus grande sérénité et ainsi de meilleurs résultats.



## Intervention de Mme Véronique LE FAUCHEUR Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT rappelle son attachement à une logique globale de construction de la carte des formations initiales associant les formations sous statut scolaire, privé et public, et en apprentissage. Cette politique doit permettre une réelle coopération entre les différents réseaux de formation plutôt qu'une mise en concurrence. Elle doit s'appuyer sur une analyse territorialisée de l'offre afin de permettre à chaque jeune breton et bretonne d'accéder à la formation.

La CFDT approuve la volonté de la région de travailler en concertation, sur le principe du quadripartisme pour l'élaboration du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle).

La carte des formations doit répondre aux besoins identifiés mais aussi anticiper les évolutions.

Dans ce sens, la CFDT s'interroge sur le fait que la transition énergétique et le développement durable n'apparaissent pas dans les priorités retenues au même titre que la transition numérique.

Afin de répondre à ces objectifs partagés, il est indispensable que l'ensemble des réseaux puisse être mobilisés. Or la CFDT s'inquiète du peu de demandes de nouvelles formations émanant des établissements sous statut scolaire. Elle souhaite qu'une réflexion soit engagée avec le Rectorat sur les freins existants et les moyens à mettre en œuvre pour permettre en amont un travail en réseau de ces établissements.

La CFDT s'interroge également sur l'absence d'ouverture de formations de niveau 4 sur le bassin rennais pour la deuxième année alors que la priorité numéro 2 affichée était de satisfaire aux besoins induits par la pression démographique constatée sur ce bassin particulièrement dans le cadre de l'orientation post 3<sup>ème</sup>. La CFDT demande à ce qu'une évaluation soit menée sur l'impact réel des ouvertures sur les bassins de Vitré Fougères et Redon Bain de Bretagne.

Enfin la CFDT souhaite que des critères d'évaluation de la politique menée soient définis, afin de pouvoir analyser l'évolution globale de la carte des formations et le résultat des expérimentations et pas seulement les modifications annuelles.





## Intervention de Mme Edwige KERBORIOU Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

Avant de nous exprimer sur le sujet de la carte de formation, nous tenons à souligner, dans une période de réflexion sur la réforme de l'apprentissage, le travail collectif coordonné par le conseil régional et la qualité des échanges avec le secteur agricole sur ce dossier.

Nous partageons l'objectif affiché du Conseil Régional de décroiser les voies de formation professionnelle initiales scolaires et en apprentissage. Ce décroisement qui se traduit par une mixité de parcours devrait permettre à plus de jeunes de réussir leur parcours de formation et de monter en compétences, en réduisant les abandons de formation, voire les décrochages scolaires. Toutefois, cet objectif de mixage de public ne doit pas être pensé à l'échelon d'établissements scolaires ou d'un réseau donné mais bien à l'échelon d'un territoire pour privilégier les formations de proximité, et pour valoriser l'offre des différents réseaux d'enseignement agricole sur un territoire donné et éviter des concurrences dommageables entre établissements.

Les créations de passerelles entre réseaux, entre voies de formation sur un territoire, doivent constituer un chantier mobilisant tous les acteurs.

Si nous saluons l'effort fait pour élargir l'offre de formations en apprentissage et dans le domaine agricole, nous attirons l'attention sur le fait que l'augmentation de l'offre de formation dans notre secteur doit s'accompagner d'un grand chantier pour faire connaître les métiers de l'agriculture dans les collèges et les lycées. De son côté, la profession travaille sur la question du renforcement de l'attractivité des métiers de la production agricole.

On observe une légère baisse d'effectifs dans l'enseignement agricole à la rentrée 2017. Des actions de communication d'envergure, un travail avec les instances académiques et d'orientation sont à conduire d'urgence pour former les futurs actifs d'un secteur où la question de l'emploi devient majeure dans les entreprises de la production agricole qui proposent des emplois durables mais peinent à recruter. Ces tensions pèsent sur le fonctionnement des exploitations et sur la pérennité des outils de production agricole mais aussi indirectement des entreprises agroalimentaires implantées en Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de M. Thierry LENEVEU Comité régional CGT de Bretagne

Concernant la carte des formations professionnelles, la CGT partage dans l'ensemble l'avis du CESER qui met en évidence une offre cette fois ci plus équilibrée sur les territoires pour permettre l'accès au plus grand nombre aux formations professionnelles (jeunes, peu mobiles), cependant on peut regretter que les décisions d'ouverture et fermeture ne soient pas assorties des motivations qui les justifient.

La CGT considère que les formations en alternance doivent s'accompagner d'un engagement fort des entreprises pour garantir un cursus dans son intégralité.

Le nombre d'apprentis doit aussi correspondre à un engagement des employeurs à créer les postes correspondants aux formations mises en place. La CGT espère que toutes les places en apprentissage dans les CFA de la carte des formations proposée correspondent bien à des besoins pérennes dans les entreprises.

La CGT s'étonne du manque d'ouverture de formation dans les lycées professionnels qui découlerait du manque de dossiers déposés par ceux-ci. Il serait intéressant d'en connaître les raisons.

Elle regrette une apparition insuffisante de lien entre les ouvertures de formations et les grands axes du CPRDFOP comme la transition numérique, énergétique et la mer. Et s'interroge sur le manque de BTS sous statut scolaire public alors qu'ils sont utiles pour permettre la poursuite d'études pour des bacs pro.

Concernant la mixité des parcours de formation il serait pertinent d'avoir des bilans des classes qui ont mis en œuvre la mixité des parcours de formation ou des publics avant d'en ouvrir de nouveaux, car il nous paraît nécessaire d'avoir une analyse des professionnels de l'éducation concernés et des publics en formation pour décider de la suite.

La CGT partage par ailleurs les inquiétudes du CESER concernant l'évolution du cadre de la formation professionnelle en cours qui risque de segmenter la formation par apprentissage et la formation sous statut scolaire mettant à mal les efforts de coordination régionale.

Pour la CGT, la carte des formations professionnelles initiales doit permettre un équilibre entre les filières technologiques, professionnelles et par l'apprentissage, l'égalité d'accès pour chaque jeune, fille et garçon, sur le territoire, la gratuité totale des études.

Pour cela, la garantie du maintien de services publics partout même en cas de baisse de la démographie est importante.

La concurrence entre établissements publics et privés, voire même entre établissements publics, ne va dans le sens ni de la gratuité ni de l'égal accès sur le territoire. A contrario, la coopération entre établissements ne doit pas être la justification de la disparition de formations dans les établissements publics.

La CGT rappelle qu'une formation générale de qualité doit permettre à chacun de se situer dans l'avenir face aux évolutions très rapides du monde d'aujourd'hui.

Pour finir, la CGT souhaite, qu'en cette période de budget restreint, la formation professionnelle et initiale ne soit pas impactée par des orientations budgétaires qui la mettraient en difficulté.



## Intervention de M. René LE PAPE Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Nous le savons, la carte des formations professionnelles initiales 2018 s'inscrit dans une consolidation des prérogatives régionales en matière de formation professionnelle. Elles se sont traduites dans les récents CPRDFOP et Document d'Orientations Professionnelles 2018 – 2020.

Dans ce cadre, cette nouvelle carte des formations doit confirmer l'objectif de 20 000 apprentis inscrits dans le Contrat de plan. Avec près de 70% des mesures prévues pour la rentrée 2018, nous nous félicitons de voir ces premiers arbitrages pris en cohérence avec cette ambition. C'est évidemment un effort à poursuivre dans les années à venir pour permettre le développement de l'apprentissage comme souhaité par le gouvernement.

Second point de satisfaction : l'affichage d'une priorité de réponse aux enjeux de la transition numérique. C'est une nécessité que nous avons mainte fois rappelée ici.

Les grandes orientations arrêtées dans la carte des formations professionnelles initiales nous paraissent donc aller dans le bon sens. C'est maintenant sur le pilotage de ce dispositif que nous pouvons progresser.

Tout d'abord, nous attendons une plus grande lisibilité des critères de sélection aussi bien pour justifier les refus d'ouverture en 2017 que pour préparer les demandes qui seront formulées pour l'an prochain.

Cette légitime demande doit s'accompagner de véritables outils d'évaluation communs. En effet, bien que le nombre de mesures en faveur de l'apprentissage ait été significatif, nous notons que certaines formations ne s'ouvrent que dans le cadre d'expérimentations. Dès lors, ce que rappelions ici même il y a quelques mois est plus que jamais d'actualité ; nous devons maintenir une analyse précise et responsable des caractéristiques de chaque formation au service de l'emploi en s'appuyant sur ces critères reconnus et partagés : attractivité des formations, taux de remplissage, taux d'insertion et potentiel de recrutement. Ce travail d'évaluation doit intégrer la dimension « transition numérique » dont cette carte de formation professionnelle fait justement une priorité.

Enfin nous regrettons que certaines opportunités aient été manquées à l'occasion de la conception de cette carte.

Ainsi du refus d'ouverture de formation de niveau III (BTS) de type « Management des Unités Commerciales » dans des filières où les besoins sont reconnus au motif d'une offre de formations déjà suffisamment fournie en région. C'est ne voir qu'une partie du problème, la plupart des offres actuelles sont hébergés pas des lycées et donc en temps plein. L'intérêt ne serait-il pas, sur ces métiers très opérationnels, d'encourager l'apprentissage pour mieux coller aux attentes des entreprises ?

De même, le refus d'ouverture de BTS Hôtellerie – Restauration, formation envisagée avec l'ambition de proposer aux jeunes, aux parents et aux entreprises un diplôme de niveau supérieur en apprentissage pour rendre plus attractif la filière et ainsi s'inscrire en CAP de se projeter jusqu'au BAC + 2. Nous nous privons ainsi collectivement de moyens pour rendre attractif une filière de formation en prise avec l'économie de notre territoire. Je vous remercie de votre attention.